

**Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour
la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients
visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes
imprimés aux œuvres publiées**

Genève, 18 décembre 2012

RAPPORT

adopté par le comité préparatoire

I. INTRODUCTION

1. La réunion du Comité préparatoire de la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (ci-après dénommé "comité préparatoire") s'est tenue à Genève le 18 décembre 2012.

2. Les États ci-après, membres de l'OMPI, étaient représentés à cette réunion :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Libye, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nigéria, Panama, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie (89).

3. L'Union européenne a aussi participé à cette réunion en qualité d'observatrice.

II. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

4. Le comité préparatoire a élu à l'unanimité M. Darlington Mwape (Zambie) président et Mmes Günseli Güven (Turquie) et Deng Yuhua (Chine) vice-présidentes. M. Edward Kwakwa, conseiller juridique, a assuré le secrétariat du comité préparatoire.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le projet d'ordre du jour figurant dans le document VIP/PM/1 Prov. a été adopté à l'unanimité.

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents VIP/PM/2, VIP/PM/3, VIP/PM/4 et VIP/PM/5.

IV. EXAMEN DU PROJET DE DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET DE CLAUSES FINALES DU TRAITE A SOUMETTRE A LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

7. Le projet de dispositions administratives et de clauses finales du traité à soumettre à la conférence diplomatique a été adopté sous réserve des modifications ci-après qui seront examinées ultérieurement :

- page 6 : Article [...] Conditions à remplir pour devenir partie au traité, AJOUTER ENTRE CROCHETS APRÈS "TOUT ÉTAT MEMBRE DE L'OMPI" : "qui est également membre de l'Union de Berne ou partie à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). METTRE ENTRE CROCHETS LES MOTS "Tout État membre de l'OMPI".

- page 7 : Article [...] Obligations découlant du traité, AJOUTER DANS LE TITRE : “droits et” juste devant le mot “obligations”.
- page 7 : Article [...] Obligations découlant du traité, AJOUTER DEVANT “ASSUME” : “jouit de tous les droits et”.
- page 9 : Article [...] Entrée en vigueur du traité, METTRE ENTRE CROCHETS le nombre [20] et le mot [parties].
- page 10 : Article [...] Date de prise d’effet des obligations découlant du traité, AJOUTER LES MÊMES CROCHETS que ceux ajoutés à la page 9 pour le nombre [20] et le mot [parties]. À l’alinéa ii), REMPLACER “l’État” PAR : “il”.

V. EXAMEN DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

8. Le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique a été approuvé sous réserve des modifications ci-après :

- Article 1.1) : METTRE ENTRE CROCHETS

“Le but de la Conférence diplomatique pour la conclusion d’un traité [visant à faciliter l’accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées] (ci-après dénommée “conférence”) est de conclure le [Traité visant à faciliter l’accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées] (ci-après dénommé “traité”) conformément au mandat figurant dans le document WO/GA/42/... de l’Assemblée générale.”

Il a été proposé de remplacer le titre du traité mis entre crochets par la terminologie utilisée au paragraphe 1 de la décision de l’Assemblée générale extraordinaire.

- Article 13.2) Comité de rédaction : REMPLACER “12” PAR “15”.
- Article 43 : METTRE ENTRE CROCHETS

9. Les crochets indiqués dans les paragraphes 7 et 8 ci-dessus signalent des points sur lesquels un accord n’a pas encore été trouvé et qui doivent faire l’objet d’un consensus avant ou pendant la conférence diplomatique.

VI. EXAMEN DE LA LISTE DES INVITES A LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE ET DES PROJETS DE LETTRES D’INVITATION

10. Les projets de liste des invités et de lettres d’invitation proposés ont été approuvés, étant entendu que les délégations membres pouvaient fournir au Secrétariat de l’OMPI les noms d’organisations qui ne figuraient pas dans le document VIP/PM/4. Les noms des organisations ci-après ont été fournis au Secrétariat en vue de leur inclusion dans la liste des invités : National Federation of the Blind; Chief Officers of the State Library Agencies; American Library Association; Association of Research Libraries; Association of College and Research Libraries et Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM).

VII. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR, DES DATES ET DU LIEU DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE ET D'AUTRES QUESTIONS LIEES A SON ORGANISATION

DATES ET LIEU DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE ET AUTRES QUESTIONS LIEES A SON ORGANISATION

11. Le comité préparatoire a accueilli avec satisfaction et accepté l'offre généreuse du Gouvernement du Royaume du Maroc d'accueillir la conférence diplomatique à Marrakech (Maroc). Le comité préparatoire est également convenu que la conférence diplomatique se tiendra entre les 16 et 30 juin 2013.
12. Les délégations ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour de la conférence diplomatique.

VIII. ADOPTION DU RAPPORT

13. Les délégations ont adopté le rapport à l'unanimité.

[Fin du document]